



En vitesse, l'*Entité Provinciale Réunie Hainaut-Brabant wallon* programme, en 2022, neuf lâchers au total. Focus ce jour sur le neuvième et ultime intervenant dans la série les présentant, en l'occurrence le lâcher « Secteur 3 » opérationnel en Brabant wallon. Ce présent document a été « construit » à partir d'informations, délivrées par la fédération après avoir été annoncées contrôlées par le comité de l'EPR.

Structure du lâcher. Quatre sociétés corroborent au lâcher à savoir par ordre alphabétique :

- « *Alliance Colombophile Beauvechain* », Beauvechain
- « *Union 1506* », Mont-Saint-Guibert
- « *Société Autre-Eglise/Orp* », Orp-le-Grand
- « *Union Ramillies-Perwez* », Perwez.

Il faut savoir.

L'implantation géographique du lâcher du Secteur 3 brabançon wallon, apanage d'un seul groupement, lui assure une zone de participation construite en largeur, au demeurant assez régulière. Ce qui, dans la réalité, traduit que moult communes (plusieurs dizaines en l'occurrence) sont communes aux deux lâchers brabançons wallons existants.

Ce Secteur 3 opère sur la ligne de l'est, suit le même itinéraire que les sociétés du lâcher concurrent.

Carte du lâcher.

Le pourtour du lâcher est déterminé par 48 communes à savoir Hamme-Mille, Nethen, Bossut-Gottechain, Archennes, Ottenburg, Wavre, Rosières, Rixensart, Ohain, Plancenoit, Lillois-Witterzée, Baulers, Nivelles, Rèves, Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin. Mellet, Saint-Amand, Ligny, Tongrinne, Bothey, Bossières, Beuzet, Saint-Denis, Meux, Villers-lez-Hees, Warisoulx, Waret-la-Chaussée, Tillier, Cortil-Wodon, Forville, Meeffe, Avin, Moxhe, Hannut, Braives, Walshoutem, Landen, Neerwinden, Goetsenhoven, Outgaarden, Hoegaarden, Honsem, Neerpelt, Willebringen, Opvelp, Beauvechain, Tourinne-la-Grosse.

Toutes les communes reprises dans le périmètre ainsi délimité sont admises.

Modifications apportées dans le rayon par rapport à 2021. La comparaison n'est pas possible car, l'an dernier, la présentation des lâchers du Brabant wallon n'avait pas pu être abordée.

